

LETTRE DU MAIRE INCENDIE LUBRIZOL

Chères Bihorellaises, chers Bihorellais,

Près de trois semaines nous séparent de la catastrophe industrielle à l'usine Lubrizol, et nous sommes encore tous très affectés. Vous êtes nombreux à nous faire part de vos questions. Sachez que je prends la mesure d'un tel événement et que je comprends vos inquiétudes.

En tant que Maire, je m'adresse à vous en toute transparence, et ce, au nom de toute l'équipe municipale.

Je tiens tout d'abord à saluer le courage des sapeurs-pompiers qui ont circonscrit l'incendie en quelques heures. Je félicite également le travail des forces de l'ordre, du Préfet et de l'ensemble des services de l'Etat mobilisés depuis que l'alerte a été donnée.

Dans ce contexte particulier, la Ville a pris des dispositions d'urgence, tout en se conformant aux consignes du Préfet.

Elu(e)s et services ont réagi dès les premières heures, et sont restés vigilants durant les jours qui ont suivi :

- **jeudi 26 septembre : à 7h**, avant même les consignes du Préfet, **j'ai donné ordre de fermer garderies, écoles et crèches. Dès 8h30, nous avons publié un article sur le site de la Ville pour vous tenir informés.** Son contenu n'a cessé d'évoluer en fonction de la situation.

- **vendredi 27 septembre** : conformément aux consignes du Préfet, **écoles et crèches sont restées fermées. Et, à mon initiative, la mairie est restée fermée également, avec toutefois une permanence.**

Par mesure de sécurité, les responsables des services techniques se sont rendus dans les écoles et crèches afin de vérifier l'éventuelle présence de dépôts d'huile ou de suie dans les cours.

- **samedi 28 septembre** : une entreprise a procédé, à l'aide d'une balayeuse aspiratrice humidifiante, au **nettoyage des cours d'écoles** ; cette prestation a été suivie par un agent des services techniques.

- **dimanche 29 septembre** : les directeurs d'écoles étaient destinataires d'un mail leur expliquant les mesures de nettoyage entreprises pour pouvoir ouvrir les écoles le lundi matin.

- **lundi 30 septembre** : 8 agents des services techniques et 18 agents du service Restauration Logistique Scolaire, ont procédé, de 6h à 8h30, **au nettoyage des extérieurs** : barrières, portillons, rebords de fenêtres, clenches et portes dans les écoles publiques. A partir de 8h30, comme convenu dès le vendredi, cette opération de nettoyage s'est étendue aux **aires de jeux et mobiliers urbains.**

La restauration scolaire a fait le choix d'adapter les menus en urgence afin d'exclure tous produits provenant de la zone potentiellement contaminée.

Une veille a été mise place par la Préfecture **concernant l'utilisation de l'eau. Aucune restriction n'a été formulée par l'Agence Régionale de Santé.**

- mardi 1^{er} octobre : à l'initiative de la Ville, les agents des services techniques ont à nouveau nettoyé les aires de jeux des écoles (entre 6h et 8h). Depuis cette date, un agent des services techniques réalise une tournée journalière des extérieurs.
- mercredi 2 octobre : un agent des services techniques a procédé au **contrôle de toutes les ventilations** des bâtiments communaux.

La situation est aujourd'hui sous contrôle. Il ne faut pas en minimiser la gravité, mais nous pouvons être désormais rassurés. Le nuage de fumées n'a eu qu'un faible impact sur la ville.

Les contrôles quotidiens réalisés par nos services sur les espaces publics n'ont permis de constater que la rare présence de fibres, sur certains lieux publics (au Chapitre). Les échantillons relevés ont été collectés par une société agréée, comme le prévoit la Préfecture : SUI amiante – 06 76 19 93 46 (7 jours sur 7, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h).

Concernant la qualité de l'air, la Préfecture a indiqué que les pompiers ont effectué des mesures sur les composés présentant des risques d'intoxication à court terme. Ces mesures n'ont pas mis en évidence de risque pour la population.

Vous êtes nombreux à me demander si la Ville de Bihorel portera plainte. Nous ne l'excluons pas, sachant que si un responsable est identifié, rien n'empêchera la Ville de former ultérieurement une action pour mise en danger d'autrui avec constitution de partie civile, et une action en responsabilité civile pour obtenir réparation des préjudices subis, même sans dépôt de plainte.

Pour le moment, nous dressons donc un **premier bilan chiffré des dépenses réalisées pour les opérations de nettoyage, à la demande du Préfet, en vue d'une indemnisation par Lubrizol. Une déclaration a également été faite auprès de nos assurances**, à titre conservatoire.

Nous avons de nombreux enseignements à tirer de cet incident majeur. Nous avons constitué un **groupe de travail** afin de mettre à jour le **Plan Communal de Sauvegarde**, un plan d'actions qui permette d'organiser rapidement la gestion des risques en cas de crise.

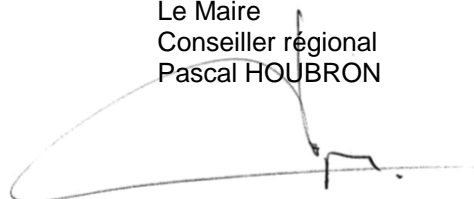
Sachez que nous restons vigilants quant aux consignes émanant de la Préfecture. Pour plus d'informations, je vous invite à consulter le site de la Préfecture www.seine-maritime.gouv.fr/ ou le site du gouvernement dédié à l'événement www.gouvernement.fr/transparence-rouen.

Un numéro vert est par ailleurs à votre disposition de 8h à 20h 7 jours sur 7 pour répondre à toutes vos questions : 0 800 009 785.

Cette crise nous démontre que nos industries de la Vallée de la Seine sont potentiellement dangereuses et que nous devons tout mettre en œuvre pour maîtriser les risques au maximum.

Soyez assurés que nous avons pris pleinement conscience de cet environnement, et que nous nous attacherons à protéger notre commune de Bihorel en souhaitant que la Métropole et l'Etat s'y engagent pleinement.

Le Maire
Conseiller régional
Pascal HOUBRON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal Houbron', written over a horizontal line.